



ÉTAT DU NEW HAMPSHIRE

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

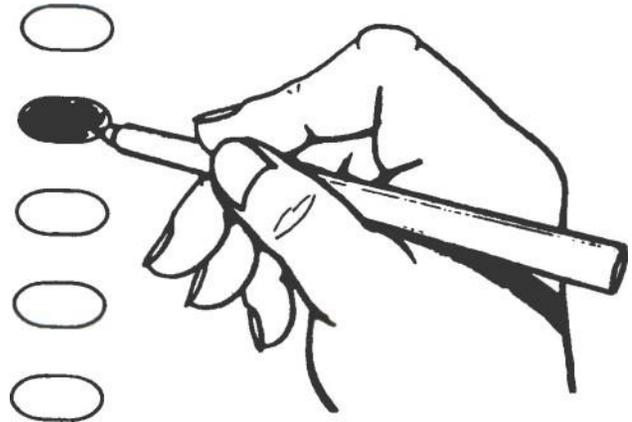
INSTRUCTIONS AUX ÉLECTEURS

ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Indiquez votre nom et votre adresse et présentez une preuve d'identité à l'agent électoral qui vous remettra un bulletin de vote.

Rendez-vous tout seul dans un isoloir et marquez votre bulletin de vote. En cas de difficulté, demandez de l'aide au modérateur.

Pour voter — Remplissez entièrement la case ovale à droite de votre choix. Pour chaque fonction, ne votez que pour le nombre de candidats indiqué dans la phrase : « Votez pour un maximum de _____ candidats ». Si vous votez pour plus de candidats que le nombre indiqué, votre vote pour cette fonction ne sera pas comptabilisé.



Pour voter par inscription spontanée — Afin de voter pour une personne dont le nom n'est pas imprimé sur le bulletin de vote pour une fonction particulière, écrivez le nom de cette personne dans l'espace prévu à cet effet pour cette fonction.

Pour voter sur une question posée sur le bulletin, faites une croix dans la case située à côté de OUI ou de NON pour indiquer votre choix sur cette question.

Si vous détériorez un bulletin, retournez-le au modérateur pour en obtenir un autre.

Après avoir marqué votre bulletin, pliez-le comme il avait été plié, indiquez votre nom au greffier du village et remettez votre bulletin au modérateur.